

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT LAURENT SUR OUST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 08 avril 2024
Délibération n°2024 – 04 – 03

Nombre de Conseillers :

En exercice :	09
Présents :	04
Votants :	06

L'an deux mille vingt quatre
Le huit avril à 19 :00

Le Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Michel BERTHET, Maire de Saint Laurent sur Oust

Date de convocation : 20 mars 2024

Présents : BERTHET Michel, DANY Stéphane, BRULE Corinne,
PERRET Morgane, MICHEL Rémi,

Absents : Thomas GUILLEMOT, DESFONTAINE Gilles (a donné pouvoir à Stéphane
DANY, ASFEZ Peggy, LE GOFF Tony (a donné pouvoir à Stéphane DANY),

Vote	
Pour :	6
Contre :	0
Abstention :	0

M Stéphane DANY a été élu secrétaire de séance

Invité : monsieur David BIORET, conseiller aux décideurs locaux

Objet : Approbation du compte administratif du budget Domaine du Verger 2023

Considérant que Monsieur le maire ne peut voter le compte administratif, le conseil municipal désigne Monsieur Stéphane DANY comme président de séance pour ce point

Considérant l'examen du compte administratif communal qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	
Résultat reporté	- 2 324,20 €
Dépenses 2023	6 257,00 €
Recettes 2023	6 257,00 €
Résultat d'exécution	0,00 €
Résultat de clôture	- 2 324,20€
Investissement	
Résultat reporté	- 6 257,00 €
Dépenses 2023	6 257,00 €
Recettes 2023	6 257,00 €
Résultat d'exécution	0,00 €
Résultat de clôture	- 6 257,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et hors de la présence de Monsieur le maire, par 6 voix pour :
-APPROUVE le compte administratif du budget Domaine du Verger pour l'année 2023.

Pour copie conforme,
Le 08 avril 2024
Certifié exécutoire

Le Maire,
Michel BERTHET

